

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

**37.- ACTUALISATION DES PRIX PRATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX,
DIVERSES LOCATIONS ET OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que les prix pratiqués dans le cadre des travaux, diverses locations et occupations du domaine public ont été fixés par délibération du 25 juin 2014. Il convient aujourd'hui de les mettre à jour.

Il est donc proposé à votre assemblée de procéder à l'actualisation des redevances dont le détail est exposé ci-après :

1 - Occupation du domaine public

Type d'occupation du domaine public	Montant de la redevance par semaine		
	journée	1 ^{ère} semaine y compris WE	Semaines suivantes
BENNE	15 € / par jour	90 € / semaine	100 € / semaine
ECHAFAUDAGE	15 € / par jour	90 € / semaine	100 € / semaine
ENGIN DE LEVAGE, GRUE, PELLE	15 € / par jour	90 € / semaine	100 € / semaine
DEPOT DE MATERIAUX (bois)	15 € / par jour	90 € / semaine	100 € / semaine
DEMENAGEMENT	15 € / par jour	90 € / semaine	100 € / semaine

	Montant de la caution
BENNE	500 €
ECHAFAUDAGE	500 €
DEPOT DE MATERIAUX (bois...)	500 €
TRANCHEE CHAUSSEE jusqu'à 8 mètres	1 500 €
TRANCHEE CHAUSSEE jusqu'à 13 mètres	3 000 €

2 - Diverses locations

Montant caution :

- 100 € pour un montant inférieur ou égal à 500 €
- 300 € pour un montant de location de 501 à 1000 €
- 500 € pour un montant de location de 1001 à 5000 €
- 1000 € pour un montant de location supérieur ou égal à 5001 €

LOCATION DE MATERIEL

- Barrières métalliques	2 €/WE ou semaine
- Chaises	1 €/WE ou semaine
- Tables	4 €/WE ou semaine
- Panneaux cyclistes	2 €/WE ou semaine
- Estrade modulable (< 50 m ²)	150 €/WE ou semaine
- Estrade modulable (> 50 m ²)	300 €/WE ou semaine
- Mâts	2 €/WE ou semaine
- Drapeaux	1 €/WE ou semaine
- Panneaux signalisation avec lest	2,50 €/WE ou semaine
- Guirlande lumineuse	1 €/WE ou semaine
- Coffret électrique	100 €/WE ou semaine
- Grilles exposition	4 € /jour
- Urnes	10 €/WE ou semaine
- Isolairs	20 €/WE ou semaine
- Tapis de protection	4 €/unité/WE ou semaine

LOCATION BALAYEUSE

- 1 heure de trajet : 80 €
- 1 heure de travail : 100 €

LOCATION EPAREUSE : 140 € T.T.C. par kilomètre

LOCATIONS SALLES

Pour toute activité correspondant à la destination de l'équipement occupé :

- Salle du Conseil Municipal 20 €/½ journée – 40 €/journée
 - Salle Barthou 20 €/½ journée – 40 €/journée
 - Salle Barrau Bourdeu 30 €/½ journée – 50 €/journée
 - Auditorium 50 €/½ journée – 100 €/journée
 - Salles Palas : 50 €/½ journée – 100 €/journée
 - . Grande salle 1 1 000 €/journée
(Avec mise en place des protections au sol)
 - . Salle moyenne 2 250 €/journée
 - . Petite salle 4 30 € ½ journée – 50 €/journée
 - . Petite salle 5 40 €/journée
 - Salle Scohy : 1 000 €/journée
 - . Grande salle 1 1 000 €/journée
(Avec mise en place des protections au sol)
 - . Grande salle 5 € TTC/heure
 - . Salle du dojo 5 € TTC/heure
 - . Salle des agrès 5 € TTC/heure
 - Salle Lauhère 500 € HT ½ journée – 1 000 € HT/journée
 - Salle de quartier st-Pée 50 €/journée
- Stade Saint Pée: Pour toute activité correspondant à la destination de l'équipement occupé :
Aire d'évolution sportive et Grand Terrain de sport (terrains de rugby/terrains de football/piste d'athlétisme) : 10 € TTC/journée/terrain utilisé.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de cette information.

Ainsi délibéré à OLRON-Ste-MARIE, ledit jour 20 décembre 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2016



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 23/12/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/12/2016